

AVANT-PROPOS

Le 15^e Colloque de l'AICLF organisé par le CESDIP (CNRS) s'est tenu à Versailles les 22-24 mai 2016 sous la gouvernance de Christian MOUHANNA, Directeur du CESDIP de l'Université Versailles-Saint Quentin, et la coordination scientifique de Frédéric OCQUETEAU, Directeur de recherche au CNRS (CESDIP-UVSQ). Voici l'argument principal du Colloque ayant servi pour l'appel à propositions des communications.

DIAGNOSTIQUER ET RÉPONDRE AUX DÉSORDRES DU MONDE, ENTRE TRANSPARENCE DÉMOCRATIQUE ET SECRETS DES ÉTATS

Les polices, les institutions judiciaires et carcérales du monde restent gouvernées par leur vocation commune à prévenir et/ou dissuader les désordres et illégalités mettant à mal la 'normalité' de la vie économique et sociale des sociétés contemporaines. Mais dans un monde toujours plus interdépendant et interconnecté, le monopole de la force publique dévolue aux États-nations paraît se diluer à mesure que sa mise en œuvre se complexifie selon les échelles macro, meso et micro où on l'observe. Le champ pénal ne constitue plus, à lui seul, l'ultima ratio de la régulation des désordres du monde: des menaces liées aux catastrophes naturelles jusqu'aux actes collectifs et individuels malveillants, en passant par des foyers croissants de nouvelles vulnérabilités et fragilités sociales, les réponses attendues aux demandes de protection et de sécurité le débordent de toutes parts.

Le défi vise alors à repenser de fond en comble la gouvernance des risques susceptibles de générer des désordres au-delà du strict périmètre des institutions pénales contenant les crimes et délits. Mais aussi, à rechercher le juste équilibre de la défense des libertés des citoyens par rapport aux attaques dont elles font l'objet au nom des impératifs de sécurité. Voilà les raisons pour lesquelles on assiste à la naissance d'un nouveau langage ou référentiel autour des notions de «sûreté-sécurité» pour évoquer le vaste champ de la régulation des désordres et de la mise en sécurité. Il s'incarne dans un système de réponses coproduites par les pouvoirs publics et autres acteurs enrôlés pour défendre et affermir les sociétés. Au sujet de ce nouveau dispositif de savoir-pouvoir, d'anciennes et de nouvelles disciplines en scrutent les mutations, apportent de nouvelles explications, cherchent de nouvelles solutions.

Ce 15^e Congrès de l'AICLF adresse à ses participants issus de la criminologie, mais aussi à d'autres sciences humaines et sociales, fondamentales et appliquées, les questions suivantes: doit-on s'accommoder des principes du secret qu'opposent parfois les États à la volonté de décrypter leurs modalités de gouvernance et se contenter alors des miettes restant seulement accessibles aux chercheurs et aux analystes? Ou bien, doit-on interroger plus frontalement la porosité des frontières actuelles entre l'interdit et le permis consenties à leur curiosité? Autrement dit, jusqu'où peut-on normativement interroger la transparence et l'opacité des mécanismes de la régulation préventive et répressive des désordres dans le champ général des activités de sécurité-sûreté? Et empiriquement, comment et jusqu'où peut-on les investiguer? C'est en connaissance de cause de cette tension fondamentale sans doute insoluble, que se situeront les diverses communications des séances plénières et au sein des ateliers du congrès. Que la réflexion ou l'expérience soit introduite à une échelle macro, meso ou micro, chacun.e est invité.e à apporter du savoir sur son domaine transgressif et de régulation de préférence et/ou sur son expérience de chercheur.se partagé.e entre nécessités du secret et logiques de dévoilement.

Ce numéro spécial de la RICPTS entend rendre hommage au 15^e Colloque, en montrant la diversité et la richesse des approches qui s'y sont déployées.

Les quatre premiers articles sont issus des conférences plénières:

- Sébastien-Yves LAURENT, professeur de science politique de l'Université de Bordeaux, montre, à partir de ses nombreux travaux précurseurs en France, l'originalité, la richesse et le profit que la criminologie franco-

phone pourrait tirer d'une meilleure connaissance historique et actualisée des mécanismes de «l'État secret»: ceux qui concernent la gestion policière et militaire du renseignement dans la géopolitique de l'ordre national et international, au nom de la défense des institutions et des États «souverains». Il ouvre une brèche décisive dans la connaissance scientifique du fonctionnement et du potentiel des services de renseignements, sans jamais sacrifier au danger de ce champ d'étude, le journalisme du complot.

- Dan KAMINSKI, professeur de criminologie à l'Université Catholique de Louvain, renouvelle, à partir d'une problématique apparemment classique de *sentencing*, ce que font les juges quand ils condamnent les délinquants. Prenant au sérieux l'invitation du congrès, il interroge la méthode de sa propre pratique de criminologue sondant les déterminismes institutionnels de la mission affective, évaluative et normative des juges confrontés aux délinquants. Il dégage une philosophie morale originale de la pratique punitive contemporaine saisie par un regard à la fois empathique et critique.
- Olivier RIBAUX, professeur de science forensique à l'Université de Lausanne, montre, à partir d'une histoire serrée de la lutte des acteurs du champ de la discipline, le potentiel de l'apport des sciences forensiques dans l'aide à la décision de la police judiciaire d'aujourd'hui. Un apport dont on mesure bien que la criminologie académique les avait, à tort, délaissées au cours du temps. Sa démonstration est un vibrant plaidoyer pour leur réhabilitation à part entière dans le vaste champ de la criminologie.
- Benoît DUPONT, professeur à l'École de criminologie de l'Université de Montréal, donne ses titres de noblesse à la connaissance francophone des foyers de risques, crimes et vulnérabilités liés à l'emprise des réseaux de communications virtuels dans la vie quotidienne des citoyens et des États. Non seulement, il amorce une réorientation majeure des vecteurs de la connaissance criminologique tenus de rendre compte empiriquement de ces nouveaux défis; mais plus encore, il invite à multiplier des recherches novatrices autour des modalités publiques et privées de leur contrôle et régulation. Il ouvre, à n'en pas douter, une porte décisive sur les défis les plus significatifs du nouveau siècle.

Les deux derniers articles sont issus de communications de chercheurs du CESDIP, présentées au sein d'ateliers originaux.

- Valérian BENAZETH, Xavier de LARMINAT et Alice GAÏA, chercheurs au *Cesdip-UVSQ* et à l'Université de Nantes ont uni leurs efforts pour présenter une revue de littérature critique sur les phénomènes de désistance à partir d'un regard approfondi sur les apports des travaux anglo-saxons engagés dans les *desistance studies*. Leurs suggestions finales montrent comment la criminologie francophone peut et doit rattraper son retard sur un objet d'étude décisif, car si sa contribution est certes encore assez peu fournie jusqu'à présent, elle est loin d'être inexistante.
- Frédéric OCQUETEAU, Directeur de recherche CNRS au *Cesdip-UVSQ*, présente les premiers enseignements d'une recherche en cours sur la montée des codes et normes de déontologie dans la police française. Il montre comment les institutions de contrôle internes et externes à la police et à la gendarmerie sont amenées à faire se rapprocher les attentes collectives autour d'un nouveau code de déontologie commun. Et comment ce code est aussi le prétexte à mieux décrypter les intérêts respectifs de la police et des défenseurs des droits de l'homme, intérêts souvent conflictuels en pratique bien que convergents en théorie.

Formulons un dernier mot sur ces deux journées du 15^e Colloque de l'AICLF. Elles n'ont pas manqué à la tradition de rendre deux hommages particuliers. On s'y est réjoui d'honorer l'œuvre de Jacques FARSEDAKIS, professeur émérite de l'Université Pantéon d'Athènes et Doyen de la Faculté de droit de l'European University Cyprus, en lui attribuant le prix Beaumont-Tocqueville pour l'ensemble de son œuvre. Le Colloque a également récompensé Francis FORTIN, de l'École de criminologie de l'Université de Montréal, en lui décernant le prix Fernand Boulan pour sa thèse: «Analyse des processus de collecte et de l'évolution des images dans les collections de pornographie juvénile».

Et maintenant, en route pour le 16^e congrès à l'Unil de Lausanne en 2018!

**Frédéric OCQUETEAU,
André LEMÂÎTRE, Manon JENDLY,
Quentin ROSSY, Lionel GROSSRIEDER**